

## TROP D'EOLIENNES EN AUXOIS NEWS 21

### LONGECOURT LES CULETRE : LE PROJET DES CHAUMES EN SUSPENS

#### OPA SUR L'AUXOIS

##### **Volkswind vise 28 nouvelles éoliennes en Auxois Sud**

Une enquête publique est en cours à Charny. Parallèlement, d'autres communes ont reçu des résumés non techniques préludant à trois autres demandes d'autorisation environnementales, émanant du même constructeur. Après un 1er parc à Charny, un 2ème parc est à l'étude à Beurizot / Vesvres / Boussey ! Un 3ème se prépare pour Avosnes et Safres ! et un quatrième pourrait atterrir à St Mesmin. Sur cette dernière commune, deux projets d'agrivoltaïsme viennent d'être autorisés

**Contribution à l'enquête publique de Charny (d'ici le 19/12/2025) : <https://www.registre-dematerialise.fr/6532/>**

Pétition en ligne : <https://change.org/STOP-EOLIENNES-CHARNY>

#### **Collectif Auxois Citoyen**

Trop d'éoliennes en Auxois vient de se rapprocher du collectif Auxois Citoyen de St Thibault. Pour davantage d'expertise et des actions coordonnées !

collectifauxoiscitoyen@orange.fr



#### **LONGECOURT : LE PREFET TEMPORISE**

##### **Une implantation en zones humides qui ne va pas de soi !**

La demande d'autorisation environnementale de mai 2024 vient d'être « rejetée en l'état ». Cette décision du préfet d'avril 2025 laisse 14 mois au pétitionnaire pour compléter l'étude d'impact avec une étude hydro-géologique plus convaincante ! La nappe phréatique affleure par endroits, ailleurs elle ne se situe qu'à deux mètres de profondeur

##### **L'équilibre entre biodiversité et production d'énergie difficilement atteignable à Longecourt et alentours**

La cigogne noire et une visibilité depuis Chateauneuf-en-Auxois ont eu raison d'un premier projet, sur Cussy le Chatel - Cf le Bien Public du 12/01/2012 ! Le deuxième (Valeco), a été rejeté, pour études insuffisantes. Il prévoyait une éoliennes sur Chazilly, deux sur Cussy le Chatel et une sur Longecourt les Culetre. Et le troisième (Valeco), avec trois aérogénérateurs de 230 m, dont deux en lisières du Bois de Monnon. A Auxant, Meilly sur Rouvres et Clomot, trois autres projets de Innergex, AboWind et Intervent ont été mis en mode « pause » (enjeux biodiversité majeurs, opposition locale, action en justice).

## ALLEREY : 5 EOLIENNES MORTIFERES SOUS SURVEILLANCE

Depuis avril 2025, l'intégralité du parc est couvert par un SDA (système de détection de l'avifaune) et un dispositif de caméra. Avec comme cible principale le Milan royal (et toute espèce de gabarit considéré comme équivalent). En cas de dysfonctionnement du dispositif, RWE s'engage à réaliser un bridage diurne du parc éolien.

Le suivi de mortalité effectué par Biotope en 2024 et 2025 pour les 5 machines du parc éolien d'Allerey est éloquent ! 10 oiseaux morts avaient été retrouvés en 2023 (dont le Milan royal [plumée], l'Alouette lulu ou encore la Pie-grièche écorcheur). Les espèces de chauve-souris les plus retrouvées sur les deux années sont la Noctule de Leisler (6 individus en 2023 et 2 en 2024). Parallèlement des tests de permanence des cadavres ont montré une vitesse de disparition des cadavres allant d'une demi-journée à une journée ! La marge d'erreur reste donc considérable !

## MARCILLY OGNY : UNE AUTORISATION PROLONGEE JUSQU'EN 2032

A l'issue d'une 2eme enquête publique en 2021, après celle de 2012, le constructeur a été autorisé à construire 6 éoliennes à Marcilly Ogny. Autorisation prolongée jusqu'en 2032, faute de capacité de raccordement disponible. Vu la mortalité avérée sur les parcs voisins, un complément d'étude avifaune et chiroptères juste avant construction ne semble pas superflu. Rappelons par ailleurs qu'au titre de l'article R. 181-52 du code de l'environnement : « Les tiers intéressés peuvent déposer une réclamation auprès du préfet, à compter de la mise en service du projet autorisé, aux seules fins de contester l'insuffisance ou l'inadéquation des prescriptions définies dans l'autorisation, en raison des inconvénients ou des dangers que le projet autorisé présente pour le respect des intérêts mentionnés à l'article L. 181-3. /

## CHAZEUIL ET SACQUENAY : DEROGATION « ESPECE PROTEGEE » EXIGEE

En attendant une régularisation de la demande environnementale, d'ici dix huit mois, la société des Sources du Mistral, filiale de la CNR, a vu ses 9 éoliennes en service mises à l'arrêt, par décision de la cour d'appel de Lyon du 29 octobre 2025. En 2020, pas moins de 3 milans royaux avaient déjà été occis par les pales des machines. « Par l'arrêté du 18 août 2020, le préfet a fixé des prescriptions complémentaires visant essentiellement, en raison du nombre de milans royaux tués depuis la mise en service du parc éolien, à expérimenter un système de bridage dynamique permettant la détection, la dissuasion acoustique et la régulation des éoliennes afin de limiter le risque de collision durant les périodes pré et postnuptiale alors qu'il est constant que le **projet litigieux se situe dans un couloir migratoire du Milan royal**. Il ressort des pièces produites que si, depuis la mise en oeuvre de ce dispositif, aucun Milan royal n'a été découvert sur le site d'implantation du parc éolien, **5 oiseaux ont été retrouvés en 2020, 11 en 2021 en particulier un Milan noir, 24 en 2022, 9 en 2023, dont la plupart relèvent d'espèces protégées, et 10 en 2024** »

Parmi les conclusions de la Cour d'appel : « Il est enjoint au préfet de la Côte-d'Or de mettre en demeure la société Parc éolien des Sources du Mistral, dans le délai de trois mois à compter de la notification du présent arrêt, de **déposer un dossier de demande de dérogation** au titre de l'article L. 411-2 du code de l'environnement

## PROJET DE LONGECOURT : RESTONS VIGILANTS. REJOIGNEZ NOUS SUR : [TROPDEOLIENNES.ORG](http://TROPDEOLIENNES.ORG)